



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**  
et **Régionales** pour le développement

**Combattre les inégalités  
avec une perspective locale et régionale**  
Réviser le Consensus européen sur le développement

Depuis sa création en 2008, PLATFORMA est la voix des collectivités territoriales européennes engagées dans la coopération décentralisée : la coopération au développement de ville à ville, de région à région, plus proche des citoyens et plus efficace.

Le rôle de PLATFORMA est de faire en sorte que le travail de ces collectivités en matière de coopération internationale soit mieux reconnu, d'approfondir le dialogue avec les institutions européennes et de promouvoir dans les pays partenaires une coopération décentralisée efficace.

En 2015, PLATFORMA a conclu un partenariat stratégique avec la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DG DEVCO) de la Commission européenne, par lequel les signataires s'engagent à réaliser des actions fondées sur des valeurs et objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde et de promouvoir la démocratie et le développement durable.

Le Secrétariat de PLATFORMA est accueilli par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Pour plus d'informations [www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu) ou suivez-nous sur Twitter [@Platforma4Dev](https://twitter.com/Platforma4Dev)

# Ce monde complexe nécessite des politiques cohérentes et une perspective locale dans toute stratégie

La révision du Consensus européen sur le développement intervient au moment où la communauté internationale a pleinement reconnu (en adoptant de l'Agenda 2030 pour le développement durable) la nature complexe et interdépendante des défis mondiaux et des biens publics. L'Union européenne doit saisir cette opportunité pour repenser ses objectifs et sa stratégie de développement mondial. Jusqu'à présent, l'objectif principal de la politique de développement de l'Union européenne était de réduire la pauvreté. Il est maintenant temps de passer à une approche plus intégrée et de **se concentrer sur la réduction de toutes les formes d'inégalité** : la richesse, la santé, le sexe, l'emploi, l'éducation, les possibilités, dans l'accès aux services publics et des espaces, et dans l'exercice de la démocratie.

Le nouveau Consensus doit inclure **un soutien accru pour une gouvernance démocratique efficace à tous les niveaux**. La gouvernance démocratique se traduit par l'exercice du pouvoir légitime (en concertation avec de multiples parties prenantes) de décider des priorités et objectifs communs, d'agir en fonction de ceux-ci et de rendre compte des résultats. Les gouvernements (locaux) jouent un rôle central pour mener les processus de gouvernance, et idéalement, pour permettre aux différentes parties prenantes de s'engager dans le processus.

Les inégalités sont à la fois la cause et la conséquence de la réalité mondiale complexe et interdépendante. Cette complexité requiert des capacités avancées en matière de gouvernance. Au niveau de la politique publique, la lutte contre les inégalités nécessite une nouvelle approche afin d'assurer une cohérence parmi les secteurs politiques et les parties prenantes, grâce à des partenariats. L'importance de la cohérence et d'une gouvernance démocratique et efficace pour le développement durable a été largement reconnue (par exemple dans l'Article 76 de la Déclaration de Rio+20), tout comme la nécessité d'institutions gouvernementales compétentes (par ex. Habitat II, Art. 45). Cette approche devrait reposer sur deux piliers :

## **Premier pilier : l'intégration de la perspective locale dans tous les secteurs et niveaux de gouvernement** (p. 18-28<sup>1</sup>)

Les inégalités deviennent une réalité quotidienne au niveau local et on comprend de plus en plus que ces phénomènes mondiaux sont ancrés dans les réalités locales. Les inégalités ne peuvent plus être mesurées ou abordées de manière significative uniquement au niveau national. Une vraie perspective locale et régionale dans les politiques de développement créera les conditions nécessaires pour élaborer des stratégies et outils efficaces et contribuer à la réalisation des Objectifs mondiaux de développement. Les gouvernements locaux, grâce à leur proximité, sont les mieux placés pour gouverner avec les citoyens et pour donner à toutes les parties prenantes les moyens pour mieux faire face aux inégalités en partant du niveau local. Par conséquent, une stratégie locale doit être adoptée à tous les niveaux :

---

<sup>1</sup> Toutes les références de pages renvoient à [la version longue de ce document, en anglais](#).

- **Niveau territorial** : la politique de développement de l'Union européenne doit se concentrer sur une gouvernance démocratique efficace et un renforcement des capacités des gouvernements locaux et régionaux afin de libérer leur potentiel en tant que moteurs de développement (p. 18)
- **Niveau national** : les stratégies régionales ou par pays doivent particulièrement se concentrer sur la décentralisation et établir un cadre favorable aux gouvernements locaux et régionaux pour remplir leurs responsabilités. La programmation conjointe doit aussi s'appuyer sur les forces et valeurs ajoutées de tous les acteurs du développement engagés dans un pays, y compris les gouvernements locaux et régionaux européens par leurs actions internationales (p. 25)
- **Niveau régional/mondial** : le programme international de développement est mis en œuvre au niveau territorial. Les gouvernements locaux et régionaux doivent donc avoir un siège à la table des négociations régionales/mondiales sur les questions relatives au développement. Leur participation dans la conception et la phase de mise en œuvre des politiques de développement est essentielle. Ils doivent également participer à l'élaboration d'indicateurs au niveau territorial et être inclus dans les processus de suivi, d'évaluation et de révision (p. 27)

### **Deuxième pilier : une nouvelle approche plus globale de la cohérence politique pour le développement durable (CPDD) (p.15)**

Cela permettra à l'UE et ses partenaires de mieux présenter la perspective locale à tous les niveaux et de faire face à la complexité de chaque défi de manière efficace.

La CPDD doit être interprétée dans ses trois dimensions : une **cohérence horizontale** entre une série de politiques (internes et externes) ; une **cohérence verticale**, ascendante, entre les parties prenantes du développement ; et une **cohérence de partenariat** (ou partenariat mondial) selon laquelle tous les acteurs coopèrent pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable. À cet égard, l'UE doit considérer l'action externe des gouvernements locaux et régionaux européens comme une composante à part entière de la politique de développement européenne. Grâce à leur expérience, expertise, autonomie et légitimité, ils contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement adaptées à la spécificité de chaque territoire.

**La coopération décentralisée** répond pleinement aux Objectifs de développement durable : coopération entre paires, partenariats entre territoires, jumelages, etc. Elle donne les rôles aux gouvernements locaux et régionaux lorsqu'il s'agit de coopération au développement et augmente la contribution des gouvernements locaux et régionaux aux objectifs mondiaux. Grâce à la décentralisation avancée dans la plupart des États membres de l'UE, les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations peuvent apporter un soutien adapté dans les domaines suivants : la planification et la gestion locale, la démocratie locale, les réformes administratives et de décentralisation, la transparence et la responsabilité envers les citoyens, le développement territorial, la cohésion régionale, le développement économique local, et bien d'autres encore. Les partenariats locaux ou territoriaux ont dès lors un important potentiel pour la mise en œuvre et l'accélération de la réalisation des Objectifs de développement durable sur le terrain.

Voici les contributions qu'apporte PLATFORMA à l'élaboration du nouveau Consensus européen sur le développement. Ce document apporte une contribution plus élaborée au nouveau Consensus européen sur le développement et fournit également des exemples concrets de défis mondiaux (changement climatique (p. 29), migrations (p. 31), développement économique (p. 33), inégalités femmes-hommes (p. 35)). Il démontre comment l'action locale et l'approche territoriale au développement peuvent lutter contre ses causes premières.

**Réduire les inégalités dans un monde complexe et interconnecté**

**Adopter une perspective locale et régionale à tous les niveaux**

**Une cohérence politique dans les trois dimensions**

- Niveau territorial :** cohérence et renforcement des capacités
- Niveau national :** décentralisation et environnement favorable
- Niveau régional/mondial :** un siège à la table des négociations

Entre les politiques  
Entre les acteurs  
A travers les partenariats

© PLATFORMA 2016



## Recommandations politiques

- **Le nouveau Consensus européen sur le développement doit pleinement adhérer au modèle de développement international** : universel, interdépendant et s'appuyant sur un partenariat mondial de plusieurs parties prenantes. Il devrait également orienter la priorité de la politique de développement de l'UE vers la suppression des inégalités à tous les niveaux. (p. 18-28)
- **La cohérence politique pour le développement durable doit être au centre des politiques de l'UE** (internes et externes) et doit être interprétée dans ses trois dimensions (l'ensemble des secteurs politiques, parties prenantes et partenariats internationaux). (p. 15-17)
  - Elle doit constituer un cadre interinstitutionnel, inter-DG et inter-unités, et par conséquent, elle doit non seulement être reflétée dans le futur Consensus sur le développement, mais également dans des documents plus généraux, tels que le prochain Cadre financier pluriannuel 2021-2027.
  - Elle doit comprendre le soutien aux gouvernements locaux et régionaux dans les pays partenaires pour superviser et renforcer la CPDD au niveau territorial (en particulier en ce qui concerne la création d'un environnement favorable pour l'investissement qui garantit un maximum d'avantages collectifs provenant d'investissements privés et de la création d'emploi).
- **Le nouveau Consensus européen sur le développement doit systématiquement intégrer une perspective locale au niveau territorial, national et mondial** et par conséquent, inclure une approche territoriale du développement, en reconnaissant qu'il existe de nombreuses « dimensions locales cachées » dans les secteurs de concentration du développement. (p. 18-28)
  - Les gouvernements locaux et régionaux doivent participer aux phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de toutes les politiques de développement par des mécanismes de consultation des multiples parties prenantes à plusieurs niveaux. Ils doivent également avoir accès aux structures de gouvernance des accords d'associations ou de conventions avec des pays tiers ;
  - Le soutien au renforcement des capacités pour les gouvernements locaux et leurs associations dans des pays partenaires doit aller au-delà des capacités de gestion technique. Il devrait aussi renforcer leur aptitude à élaborer ensemble des stratégies nationales grâce à un travail plaidoyer et de lobbying auprès des gouvernements nationaux.
  - La promotion de la décentralisation doit regagner son statut dans la politique de développement de l'UE, y compris dans les récentes initiatives telles que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le nouveau cadre pour les partenariats avec des pays tiers. Il devrait permettre aux gouvernements locaux et régionaux et leurs associations de participer aux processus.
- **L'UE doit faciliter l'accès aux fonds de développement et aux programmes pour les gouvernements locaux et régionaux** en simplifiant et alignant les procédures pour les appels à propositions, appels d'offres ou subventions directes, aux cadres juridiques et institutionnels auxquels les gouvernements locaux et régionaux doivent se conformer. Le soutien à la contribution des villes et des régions d'Europe au développement durable mondial (grâce à leurs actions internationales) doit être garanti en simplifiant les processus. (p. 23-24)
- **L'UE doit considérer l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux** comme une composante à part entière de sa politique de développement. (p. 27-28)
  - Il conviendrait d'inclure dans les rapports de progrès nationaux sur les ODD une évaluation qualitative et participative de l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux, menée par les États membres.

- La programmation conjointe doit s'appuyer sur la valeur ajoutée de tous les acteurs du développement engagés dans un pays, y compris les gouvernements locaux et régionaux européens et leurs associations par la coopération décentralisée.
  - L'UE doit diversifier les sources utilisées pour former les décisions de politique de développement, soutenir l'utilisation de données (localisées) ventilées géographiquement dans les évaluations d'impact, et faciliter les dialogues nationaux institutionnalisés entre les gouvernements centraux des pays partenaires et leurs gouvernements locaux et régionaux.
- **La pratique dynamique des activités du Programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR) menées par les gouvernements locaux et régionaux doit être soutenue** par une reconnaissance politique, des labels ou des prix et des subventions accessibles, ainsi que des initiatives telles que Villes équitables, vertes, éthiques ou durables. (p. 11-12)
- **L'UE doit intégrer ses principes fondamentaux de démocratie, droits de l'homme, bonne gouvernance** (y compris la subsidiarité) **dans son action externe** et, en tant que telle, s'assurer que les voix des gouvernements locaux sont entendues à la table des négociations mondiales. (p. 27-28)
- L'UE doit encourager ses États membres à inclure les gouvernements locaux et régionaux dans les délégations nationales lors des négociations sur le développement mondial (telles que le suivi des ODD, Habitat III ou le processus de l'efficacité du développement).
  - L'UE doit soutenir l'octroi d'un statut spécifique aux gouvernements locaux et régionaux, allant au-delà du statut actuel d'« observateur » dans l'ensemble du système des Nations unies.



# PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales**  
et **Régionales** pour le développement

## PLATFORMA

Square de Meeûs, 1  
B – 1000 Bruxelles

 [www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu)

 + 32 2 265 09 30

 @Platforma4Dev

 [platforma@ccre-cemr.org](mailto:platforma@ccre-cemr.org)